

## **GT du 23 février 2022**

### **PSC sur le volet prévoyance**

### **Accord de méthode bis**

Comme elle s'y était engagée dans le cadre des négociations sur le volet santé de la protection sociale complémentaire, la DGAFP ouvre de nouvelles négociations pour définir le volet prévoyance, reprenant le même processus qu'il y a un an : c'est un nouvel accord de méthode qui est présenté aux syndicats de la FPE. La ministre devrait le proposer à la signature dans les derniers moments du quinquennat. Quant à l'ouverture des négociations sur le fond, leur calendrier n'est pour l'instant pas fixé.

#### **Méthode bis**

La DGAFP a donc présenté une version « martyr » de la méthode qui devra être celle qui guidera la négociation sur ce deuxième volet de la PSC. Cet accord vise à définir les modalités des négociations sur les plans statutaires et complémentaires des différents items de la prévoyance. Trois grands risques sont identifiés dans l'accord de méthode :

- l'incapacité ou l'inaptitude au travail,
- l'invalidité et ses conséquences pour l'agent.e,
- la prestation décès pour les ayants droit.

Pour chaque risque, la négociation précisera sa définition et détaillera les garanties en découlant aux niveaux statutaires et complémentaires. La DGAFP a indiqué que son objectif était d'aller le plus loin possible s'agissant du statutaire, indiquant que la situation à l'État n'était pas satisfaisante.

Pour l'incapacité et l'inaptitude, les droits statutaires devraient être renforcés et la notion de congés, leur durée et le montant des rémunérations maintenues, précisés.

S'agissant de l'invalidité, la DGAFP souhaite la mettre en cohérence avec la politique de retraite.

Solidaires FP, comme d'autres organisations, a souhaité des précisions sur ce sujet. Pour l'administration, il n'y a pas de lien avec une éventuelle future réforme que promet le gouvernement mais une simple relation juridique pour le fonctionnaire, qui pourrait nécessiter une éventuelle évolution des règles. Sujet à suivre !!!

Elle a aussi indiqué ouvrir la question des différents types de congés maladies. sujet qui n'est pas toujours bien maîtrisé par les gestionnaires RH.

L'administration entend reprendre la méthode éprouvée sur le volet santé, à savoir scander les bilatérales de séances plénières, ce qui semble convenir à l'ensemble des organisations. Pour mémoire, **Solidaires FP** avait indiqué que cette méthode nuisait à la transparence et

la stricte égalité de traitement qui revient à chaque syndicat.

S'agissant de la documentation, la DGAFP renvoie, à ce stade, au rapport des inspections générales de 2019 et à celui de la Cour des Comptes de 2021 avec d'éventuels abondements documentaires au cours de la négociation. Ceci nous laisse perplexes, au regard de la complexité du sujet, plus aiguës, que le volet « santé ».

Il est prévu que les parties négociantes puissent faire appel à tout expert pour les assister et intervenir dans les instances.

Aux rendez-vous que seront les GT et les bilatérales, la DGAFP est disposée à être saisie, y compris par mail afin de faire évoluer le texte avant signature.

### **Même format, mêmes rappels**

**Solidaires Fonction Publique** a rappelé ses critiques relatives à une méthode qui lèse certaines OS, la nôtre singulièrement au regard des dérives lors des travaux

PSC Santé, et ce tant sur les échanges que la diffusion d'informations ! Et que nos sollicitations étaient pour certaines restées « mails morts ».

Comme la totalité des syndicats, **Solidaires FP** a réaffirmé son attente forte de voir les sujets santé et prévoyance couplés dans les contrats et non dans le cadre de garanties optionnelles. La Ministre a fait le choix de passer par des contrats à adhésion obligatoire, il apparaît inconcevable de rendre des garanties essentielles facultatives.

**Solidaires FP** a bien compris que le calendrier électoral ne facilitait pas celui du dialogue et de la négociation. Pour autant, nous avons réaffirmé notre volonté de disposer d'un agenda faisant état d'une visibilité quant à l'engagement des négociations et leurs termes.

Solidaires Fonction Publique pourrait considérer que cet accord n'est qu'un épisode de plus, dans le cadre de la PSC, or, il n'en est rien car tout pourrait être bousculé au regard des prochains scrutins.

Les engagements d'une fin de quinquennat chahuté par une crise auront-ils le même poids dans un début de quinquennat si les priorités sont ailleurs ? Rien n'est moins sûr ; A nous donc d'activer collectivement des leviers pour nos droits et nos garanties !

Le 23 février 2022

### **Solidaires fonction publique**

31 rue de la grange aux belles - 75010 PARIS - Tél. 01 58 39 30 20

<http://www.solidaires.org/> - [contactfp@solidaires.org](mailto:contactfp@solidaires.org)